

OZE

Objectif Zéro Énergie

www.passivhaus.fr

Du bâti traditionnel à la Construction Passive



Assistance AMO - Accompagnement - Formation

Panorama des Responsabilités des Intervenants à l'Acte de Construction »

Les connaître pour mieux les gérer

Anticiper plutôt que subir

Par le Cabinet 5A Associés – Julien FOURAY



Centre de formation 4267 05185 67



17 rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM

www.passivhaus.fr

Siret 502 575 764 00050

ape 7112B

stephanie@passivhaus.fr

1. Objectifs:

Panorama des Responsabilités **des Intervenants à l'Acte de Construction** »

Les connaître pour mieux les gérer, Anticiper plutôt que subir

2. Public et pré-requis

professionnels de l'acte de construire

(architecte, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises de construction)

maîtres d'ouvrages

3. Contenu

pages suivantes

4. Moyens pédagogiques

présentation du cours sur écran

cours en pdf

base de données remise aux stagiaires

la formation a lieu au siège de OZE

5. Suivi

feuille de présence

attestation de formation

6. Encadrement

Le formateur est un avocat spécialisé dans le bâtiment

7. Durée

1 journée de 4 h (10h-12h et 13h30-15h30)

Panorama des Responsabilités des Intervenants à l'Acte de Construction

Le régime légal de responsabilité applicable à l'acte de construction (la garantie décennale) :

- **Qui est concerné ?**
- **Quelles opérations ?**
- **Quand ?**

Présentation des responsabilités complémentaires (les garanties de parfait achèvement, de bon fonctionnement)

- **La responsabilité contractuelle : sa place, ses limites, ses risques**
- **Obligation de conseil/Obligation de résultat : leurs définitions, leurs limites, leurs risques**

Questions-Réponses

Salle de cours

En Alsace ou dans vos entreprises où en visio (par TeamViewer)

En Alsace, dans une salle de 70m2 avec écran interactif pour visio

Horaires

1 journée de 4 h (10h-12h et 13h30-15h30)

Conditions d'accès

Tout public, en présentiel + accès handicapés

Coût de la formation (en groupe)

500 € ht /jour /stagiaire soit 600€ HT pour 1 jour de formation/ pers

- le repas et l'hébergement sont à la charge du stagiaire
- un acompte de 50% est indispensable pour réserver votre place
- **le solde sera réglé sur place impérativement le jour de la formation**
- le règlement en direct par votre organisme financeur est possible

Prise en charge

- **convention, devis, programme pour votre organisme financeur**

(merci de nous le préciser lors de votre inscription et de nous fournir la copie de la prise en charge)

Documents remis

- attestation individuelle de formation
- questionnaire de satisfaction